



1988 - 2018
30 ans de combat



COmité de DÉfense et de développement du **RAIL** de la région de Montluçon et du Val de Cher
Maison des cheminots 2, rue Chantoiseau . 03100 MONTLUÇON
<http://coderail.free.fr/>

Montluçon le 12 février 2019,

A PROPOS DU PROJET DE VOIE VERTE

Mesdames, messieurs les Conseillers Communautaires,

La communauté d'agglomération de Montluçon va se prononcer sur la proposition de **déclassement de la ligne ferroviaire MONTLUÇON-USSEL**.
Le CODÉRAIL souhaite vous faire part de ses réflexions sur le sujet.

- D'abord on s'apprête à déclasser une ligne sans qu'aucune étude socio-économique n'ait été engagée pour juger de la pertinence d'une desserte ferroviaire entre Montluçon et la partie Est de la Creuse. Il aurait été judicieux de connaître le nombre de véhicules arrivant à Montluçon en provenance de AUZANCES, ÉVAUX LES BAINS en temps normal ainsi que la fréquentation de l'établissement thermal d'ÉVAUX qui ne peut que souffrir de l'absence d'une desserte ferroviaire. Savez-vous que de nombreux curistes descendent du train à La Souterraine pour terminer leur trajet en bus jusqu'à ÉVAUX ?
- Ensuite la rotonde de l'ancien dépôt de Montluçon est confiée par une convention entre la SNCF et la Ville (et bientôt l'agglomération?) puis par une convention entre la ville et l'association AAATV qui réalise un travail extraordinaire d'entretien et de remise à niveau tant du site que des matériels roulants qui leur sont confiés. L'AAATV est à même d'organiser des dessertes touristiques qui pourraient s'inscrire dans un projet touristique d'envergure notamment au départ de Montluçon vers cette partie de la Creuse (ouvrages d'art -**Viaduc de la Tarde**- , thermalisme...) mais également sur d'autres lignes comme cela se fait déjà.
N'y a-t-il pas incohérence à rendre impossible ce pourquoi l'association AAATV existe ?
- De plus, la création d'une voie verte (piétonne ou cyclable ou les deux) va nécessiter des travaux de dégagement à peu près équivalents en coût à ceux nécessaires à la remise en état de la voie.
- Par ailleurs, il existe des voies dites vertes où cohabitent trains touristiques (circulations périodiques certains jours en été) avec promeneurs et piétons selon des règles de sécurité préalablement établies.
- Avant toute décision qui rendrait la situation irréversible, il serait plus sage de mûrir un projet novateur à caractère **économique** et **touristique** sur le territoire montluçonnais, notamment dans le secteur sud qui n'a pas connu du point de vue économique le développement réalisé ailleurs.
- Enfin, déjà que le maintien de l'activité ferroviaire normale du bassin de Montluçon ne bénéficie pas de tous les soutiens attendus, il serait confondant que la disparition totale d'une ligne reçoive l'assentiment d'une forte majorité.

Le CODÉRAIL